

## Communiqué de presse

3 juillet 2026

### **SECPa : le gouvernement doit tenir ses engagements !**

Suite à la très forte mobilisation du début d'année en défense des Structures d'Exercice Coordonné Participatives (SECPa), le Premier ministre s'est publiquement engagé à pérenniser les financements dédiés. Madame la ministre de la Santé avait alors pris des engagements écrits parmi lesquels figurait l'ouverture d'un cadre de travail visant la stabilisation du modèle de financement.

Le Collectif SECPa et les services du ministère (DGOS et DSS) ont donc travaillé à partir de plusieurs simulations dans l'objectif de stabiliser un modèle de financement sur lequel s'appuyer pour l'élaboration d'une mesure SECPa intégrée au PLFSS 2027.

Ce cycle de travail s'est achevé le 4 juin dernier et finalise une étape importante dans la perspective d'entrée dans le droit commun de SECPa au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Il revient à présent au Premier ministre et à la ministre de la Santé, conformément à leurs engagements, de valider le modèle de financement retenu à l'issue du cycle de travail collaboratif entre le collectif SECPa et les services ministériels, et d'inscrire cette mesure dans le texte de son PLFSS.

Cette mesure attendue aurait déjà dû intervenir l'année dernière au PLFSS pour 2026. Aussi nous restons vigilant-e-s dans l'attente des arbitrages qui seront rendus et des propositions qui nous seront présentées. Et nous les attendons conformes à la validation de l'expérimentation, et à la hauteur de l'engagement des équipes SECPa sur le terrain.

Madame la ministre de la Santé avait pris un deuxième engagement : le maintien des financements pour les 26 SECPa sur toute l'année 2026. Pour le tenir, le ministère de la santé a fait le choix de la labellisation France Santé des SECPa pour leur assurer 50 000 euros. Or il s'avère, suite à la signature des accords avec l'Assurance Maladie, que la plupart des SECPa n'auront pas droit à cette somme en entier. Il revient à Madame la ministre de lever tout doute qui fragilise son engagement pris devant nous publiquement.

L'esprit collaboratif doit se poursuivre, et le Collectif SECPa se tient à la disposition de Madame la ministre de la Santé pour le faire vivre. Mais c'est au sens des responsabilités que nous appelons le gouvernement et le Premier ministre. Trop de temps a été perdu, il vous revient de tenir vos engagements et de garantir l'entrée dans le droit commun des structures d'exercice coordonné participatives.

Le collectif des 26 structures SECPa

contact : [contact@secpa.fr](mailto:contact@secpa.fr)